



SKI JUMPING
CANADA
SAUT À SKI

Saut à Ski Canada

Protocole de retour au sport – Covid 19

Actualisé : le 29 juillet 2020

Approbation du conseil : examen en attente

Introduction

L'épidémie de COVID-19 continue d'évoluer et de se transmettre au Canada et dans le monde. Saut à Ski Canada (SJC) reconnaît l'importance de maintenir la santé et la sécurité de notre athlètes, entraîneurs, bénévoles, et entrepreneurs. Ce document a été créé de soutenir le développement du retour au sport et décrire les exigences d'intégration de mesures supplémentaires et une évaluation continue pour éviter de transmettre le virus dans les environnements d'entraînement et de compétition au Canada et à l'étranger.

Ce document peut servir de guide pour la mise en place d'un plan de retour au sport en utilisant l'outil d'évaluation des risques et de liste de contrôle d'atténuation du R-SAT. Avec l'utilisation de ces outils, les organisations de sport peuvent évaluer le risque lié à leur retour aux plans et protocoles sportifs dans des environnements de participation sportive spécifiques. Alors que les restrictions commencent à s'assouplir, il est toujours important que chacun joue son rôle pour assurer la sécurité de notre sport, de nos clubs, de nos entraîneurs et de nos bénévoles en tout temps.

Le protocole de retour au sport- Covid 19 a été créé pour aider Saut à Ski Canada et ses membres ASPT et clubs retournent l'entraînement de la manière la plus sûre possible. Alors que la situation du COVID-19 continue d'évoluer dans tout le pays, ce document de retour au sport continuera d'être un document évolutif qui sera adapté et mis à jour au besoin. Dans certains cas, les ASPT peut avoir sa propre politique de retour au sport COVID-19. Dans ce cas, le protocole SJC Retour au sport- COVID 19 remplacera toute politique / protocole du club. Si vous avez des questions concernant cette politique ou le COVID 19 en général, veuillez contacter le responsable médical de l'équipe SJC

- Dr Alain Tremblay (atrembla@ucalgary.ca).

« Check-list » - Retour au sport

Revoir et suivre

- Lois, politiques, règles et lignes directrices du gouvernement fédéral / provincial
- Lois, politiques, règles et directives des autorités sanitaires provinciales
- Lois, politiques, règles et directives des autorités sanitaires locales
- Politiques relatives au COVID nordique des États-Unis si une formation conjointe avec l'équipe américaine doit avoir lieu

Plan

- Désigner une personne pour surveiller les mises à jour des autorités locales de santé publique
- Clarifier les responsabilités du personnel de l'équipe spécifiques à la formation et aux procédures et protocoles RTS
- Les participants arrivent au centre de formation organisés et prêts à respecter les directives
- Exigences d'hygiène
- La distance physique doit être maintenue conformément aux directives de santé publique à l'intérieur et à l'extérieur
- Exigences pour les participants, les entraîneurs et le personnel participant aux séances de formation
- Départ du lieu de formation organisé pour respecter les directives
- Procédure en place si un participant tombe malade ou se blesse

Rencontre avec les parents / tuteurs / participants et les membres de la famille immédiate (niveau club)

Aperçu de ce à quoi s'attendre et se préparer avant la formation - revoir les procédures de sécurité

- Achèvement des dispenses de formation à distance / attestation de santé quotidienne requises
- Sécurité mise en place pour créer un environnement sportif sûr pour tous

La Formation

- Pratiquez la distance physique
- Pratiquer une hygiène responsable
- Suivez les directives des autorités de santé publique
- Suivre les directives des membres et des installations (zones intérieures / extérieures / de saut à ski)

Camps d'entraînement

En plus de suivre les protocoles des séances de formation, les camps d'entraînement qui se déroulent pendant la pandémie nécessiteront une planification supplémentaire de la part du personnel d'entraîneurs pour assurer une réduction maximale des risques. Ces plans

comprendront des détails sur les procédures avant le camp, le protocole de test, les exigences de quarantaine et les étapes supplémentaires pour atténuer les risques tels que les bulles d'athlètes et d'entraîneurs, et seront examinés par le directeur de HP et le conseil d'administration du SJC.

Retour au sport

Pour le retour au sport (RTS), toutes les personnes impliquées doivent se conformer strictement aux politiques et procédures décrites par les gouvernements provinciaux et municipaux et les autorités de santé publique qui ont été établies pour assurer un environnement sécuritaire. Les principes clés comprennent:

1. Surveillance de la santé individuelle
2. Distance physique
3. Hygiène
4. Planification et communication
5. Nettoyage de l'équipement

Surveillance de la santé individuelle

Des processus et un suivi quotidien de la santé individuelle doivent être mis en place. SJC exige la réalisation d'un bilan de santé quotidien avant de s'engager ou de participer à toute activité ou événement de formation SJC organisé et sanctionné. Les entraîneurs et les athlètes peuvent remplir l'attestation de surveillance quotidienne de leur santé en cliquant ici (<https://forms.gle/6NirgrLWKrDbBNkh7>).

Des documents d'attestation papier de surveillance quotidienne de l'état doivent être disponibles si les participants ne peuvent pas remplir le formulaire d'attestation de surveillance quotidienne de l'état en ligne. (Appendix A). Toutes les parties prenantes, les athlètes, les entraîneurs, l'équipe de soutien intégrée (IST) et le personnel qui interagissent en personne lors d'un entraînement ou d'un traitement organisé et dirigé par le SJC, sont tenus de remplir QUOTIDIENNEMENT un examen de santé et un document d'attestation avant de commencer toute activité. Le défaut de compléter ou la falsification des réponses au document d'attestation peut rendre toute couverture d'assurance nulle et non avenue. Il est extrêmement important de se rappeler que toutes les règles, politiques et lignes directrices des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des autorités sanitaires doivent être suivies en tout temps. Ces règles, politiques et lignes directrices évoluent constamment, et il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes au courant des détails les plus à jour dans la province ou le territoire où vous vous trouvez. Si les mesures de distance physique ne peuvent être maintenues, un masque non médical doit être porté.

Si un membre de l'équipe répond par une réponse positive pendant le processus de déclaration, il doit contacter les services locaux de santé publique ou de soins primaires pour une évaluation et des tests. Le membre de l'équipe ne doit pas reprendre la formation tant que les directives actuelles de quarantaine n'ont pas été respectées.

Distanciation physique

Distanciation physique est prouvé d'être la façon plus efficace de réduire la propagation de la maladie lors d'une épidémie. La RTS doit respecter la distanciation physique conformément aux exigences des autorités de santé publique et des exploitants d'installations. Les meilleures pratiques incluent:

- Évitez d'être exposé au COVID-19 par distance physique (minimum 2 mètres). Gardez une distance de sécurité en tout temps. Cela comprend le respect des directives des installations de saut à ski lors de l'entraînement ou de la compétition.
- Évitez les endroits bondés.
- Évitez les salutations avec des poignées de main, des câlins, des cinq hauts, etc.
- Les athlètes et le personnel doivent respecter la distance physique pendant tous les aspects de l'entraînement. Les athlètes, les entraîneurs et le personnel peuvent envisager l'utilisation de masques de protection. Les masques doivent être envisagés lorsque la distance physique n'est pas toujours possible, par exemple dans les transports en commun sur le chemin de l'entraînement, dans les zones surpeuplées et pour les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques. N'oubliez pas que l'utilisation d'un masque ne suffit pas à elle seule et doit être combinée à d'autres mesures préventives telles que le lavage fréquent des mains et un éloignement physique constant. Le masque peut être contaminé et une hygiène des mains doit être effectuée avant de mettre et de retirer un masque.
- Les athlètes, les entraîneurs et le personnel peuvent envisager l'utilisation de protections oculaires telles que des lunettes. La protection des yeux doit être envisagée lorsque la distance physique n'est pas toujours possible, comme dans les transports en commun sur le chemin de l'entraînement, dans les zones bondées et pour les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques. N'oubliez pas que l'utilisation d'une protection oculaire n'est efficace que si vous ne touchez pas votre visage ou vos yeux lorsque vous la portez. Les lunettes peuvent être contaminées et une bonne hygiène des mains doit être effectuée avant de mettre et de retirer les lunettes.

Installations intérieures

Fournir un accès aux installations avec un point d'entrée et un point de sortie séparé. Si les points d'entrée et de sortie sont situés au même endroit, mettre en place des mesures permettant un éloignement physique d'au moins deux (2) mètres.

Les entraîneurs et toute l'équipe doivent maintenir une distance appropriée les uns des autres et des membres du personnel de l'établissement pendant toute la durée du temps passé dans l'établissement. Les athlètes doivent arriver dans leur équipement d'entraînement, prêts à s'entraîner, afin de limiter l'utilisation des espaces communs partagés tels que les vestiaires et les vestiaires.

Les athlètes ne doivent participer qu'à un seul groupe d'entraînement et ne doivent pas se déplacer entre plusieurs groupes d'entraînement.

N'arrivez pas plus tôt que nécessaire pour participer à la session de formation.

Les traitements de physiothérapie (qui comprennent des services pratiques fournis par des massothérapeutes, des physiothérapeutes, des chiropraticiens, des thérapeutes du sport et des praticiens de la force et du conditionnement physique) présentent un risque plus élevé et ces services de soutien doivent suivre les directives municipales, provinciales et gouvernementales en vigueur.

D'autres moyens virtuels et sans contact de fournir des commentaires et des conseils thérapeutiques devraient être considérés comme des alternatives au traitement physique lorsque les services pratiques sont interdits en raison des réglementations ou politiques sanitaires locales.

Hygiène

En plus de l'éloignement physique, le lavage des mains et l'étiquette contre la toux ajoutent une autre couche de protection contre la propagation du COVID-19. Les plans de retour au sport doivent mettre en œuvre et surveiller des pratiques d'hygiène personnelle individuelles appropriées parmi le personnel, les entraîneurs et tous les participants à la maison, en dehors de l'entraînement et pendant l'entraînement. Les meilleures pratiques d'hygiène personnelle comprennent:

- Lavage fréquent des mains
- Tousser et éternuer dans votre manche ou dans un mouchoir en papier
- Porter un masque non médical
- Pas de poignée de main, étreinte, « high-fiving » ou autre contact physique

Planification et Communication

Un plan complet de retour à l'entraînement qui comprend une communication et une éducation régulières avec les principaux intervenants, y compris les athlètes, les entraîneurs et autres, est essentiel pour tous ceux qui retournent au sport. Tous les participants doivent lire et signer la décharge de formation à distance SJC COVID-19 avant de participer à une activité de formation à distance. Tout le matériel d'information sur le COVID-19, y compris, mais sans s'y limiter, les procédures, les documents et les affiches comportementales doit être affiché de manière clairement visible / accessible. Éduquer et informer les entraîneurs, le personnel, les bénévoles et les administrateurs des différentes façons dont la responsabilité peut être engagée et les former à ne jamais admettre de responsabilité.

Afin de faciliter la recherche des contacts en cas d'infection à COVID-19 suspectée ou confirmée chez un membre de l'équipe, un journal de chaque session de groupe comprenant le lieu, la présence des membres de l'équipe, les partenaires de transport et l'heure d'arrivée / de départ pour chacun sera conservé pour chaque groupe de formation.

Nettoyage d'équipement

Les surfaces touchées avec les mains peuvent être contaminées, cependant, les coronavirus peuvent être tués avec un produit désinfectant approprié (cliquez ici pour une liste) lorsqu'ils

sont utilisés conformément au mode d'emploi de l'étiquette. La désinfection de toutes les surfaces touchées est obligatoire, y compris les poignées de porte, les mains courantes, les boutons d'ascenseur, les interrupteurs d'éclairage, les poignées d'armoires, les poignées de robinet, les tables, les comptoirs, l'électronique et l'équipement de sport.

Nettoyez soigneusement tout l'équipement avec une séance de désinfection avant et après l'entraînement. N'oubliez pas que le COVID-19 peut durer entre deux (2) heures et neuf (9) jours sur les surfaces en fonction d'un certain nombre de facteurs. De simples mesures de nettoyage et de désinfection sont susceptibles d'inactiver le virus.

Les athlètes doivent suivre toutes les directives de l'installation et ne peuvent pas être autorisés à laisser de l'équipement ou des sacs à l'installation d'entraînement. La meilleure pratique consiste à nettoyer soigneusement tout l'équipement personnel et les sacs après chaque séance d'entraînement. Limitez la quantité d'équipement apporté à chaque séance d'entraînement - l'entraîneur est tenu de communiquer les besoins individuels en équipement d'entraînement avant chaque séance d'entraînement. Le matériel de formation doit être nettoyé et désinfecté entre les utilisateurs. Il ne doit y avoir aucun partage de matériel sans une désinfection adéquate.

Les athlètes, les entraîneurs et le personnel sont tous tenus de remplir leurs bouteilles d'eau à la maison avant d'arriver à l'établissement. Tout article nutritionnel doit également être préparé à la maison.

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à partager de l'équipement portatif avec des collègues ou d'autres personnes.

Les entraîneurs doivent nettoyer cet équipement avec des lingettes désinfectantes avant et après l'entraînement.

Informations générales sur COVID-19

Le COVID-19 est une maladie infectieuse causée par le coronavirus le plus récemment découvert. Les coronavirus sont une grande famille de virus. Certains provoquent des maladies chez les humains et d'autres provoquent des maladies chez les animaux. Les coronavirus humains sont courants et sont généralement associés à des maladies bénignes, similaires au rhume. COVID-19 est une nouvelle maladie qui n'a pas été identifiée auparavant chez l'homme. Rarement, les coronavirus animaux peuvent infecter les personnes, et plus rarement, ils peuvent ensuite se propager d'une personne à l'autre par contact étroit. Symptômes courants : ceux qui sont infectés par le COVID-19 peuvent avoir peu ou pas de symptômes. Vous ne savez peut-être pas que vous présentez des symptômes du COVID-19, car ils ressemblent à un rhume ou à une grippe. Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours pour apparaître après l'exposition au COVID-19. Il s'agit de la plus longue période d'incubation connue pour cette maladie. Les symptômes comprennent:

- Toux
- Fièvre

- Difficulté à respirer
- Fatigue
- Perte d'odeur et de goût
- Nausées et vomissements
- Conjonctivite (œil rose)
- Pneumonie dans les deux poumons
- Dans les cas graves, l'infection peut entraîner la mort

Des preuves récentes indiquent que le virus peut être transmis à d'autres par une personne infectée mais ne présentant pas de symptômes. Cela inclut les personnes qui :

- N'ont pas encore développé de symptômes (pré-symptomatiques)
- Ne jamais développer de symptômes (asymptomatiques)

Bien que la plupart des cas entraînent des symptômes bénins, certains peuvent évoluer vers une maladie plus grave nécessitant une hospitalisation. Le délai entre l'exposition et l'apparition des symptômes est généralement d'environ cinq (5) jours, mais peut varier de deux (2) à quatorze (14) jours, l'un des facteurs qui en font une maladie si difficile à surveiller et à contrôler.

Transmission : Le COVID-19 est hautement transmissible de personne à personne et se propage facilement aux contacts étroits des personnes infectées. Le virus se propage principalement entre les personnes lors de contacts étroits, le plus souvent via de petites gouttelettes produites par la toux, les éternuements et les conversations. Les gouttelettes tombent généralement au sol ou sur des surfaces plutôt que de voyager dans l'air sur de longues distances.

Les gens attrapent le COVID-19 en touchant ces objets ou surfaces (fomites), puis en se touchant les yeux, le nez ou la bouche. Les gens peuvent également attraper le COVID-19 s'ils respirent les gouttelettes d'une personne atteinte du COVID-19. Le virus peut persister dans l'air jusqu'à trois (3) heures et sur une variété de surfaces jusqu'à neuf (9) jours (les plastiques et l'acier présentent certains des temps les plus longs).

Une personne est plus contagieuse au cours des trois (3) premiers jours suivant l'apparition des symptômes, bien que la propagation soit possible avant l'apparition des symptômes (pré symptomatiques) et peut même être transmise par des personnes qui peuvent ne pas présenter de symptômes (asymptomatiques).

La santé de tous les membres de l'équipe est une priorité absolue. Un niveau élevé de solidarité et de responsabilité personnelle est requis. Si un membre de l'équipe présente des symptômes, il doit le signaler immédiatement à l'entraîneur responsable et / ou à l'équipe médicale ! Le membre de l'équipe est isolé, puis le reste du groupe est isolé jusqu'à ce que des instructions supplémentaires soient fournies par l'entraîneur-chef, l'équipe médicale et / ou les autorités locales de santé publique.

Prévention : Alors que les experts savent que ces types de transmissions se produisent parmi ceux qui sont en contact étroit ou dans des environnements physiques proches, on ne sait pas dans quelle mesure. Cela signifie qu'il est extrêmement important de suivre les mesures préventives éprouvées. L'application de stratégies simples tout au long de la journée peut aider à réduire le risque de contracter ou de propager le virus.

Les mesures préventives comprennent :

- Restez à la maison lorsque vous êtes malade
- Lavez-vous les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes
- Utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60% d'alcool
- Évitez de toucher les yeux, le nez et la bouche avec des mains non lavées
- Évitez tout contact avec des personnes malades
- Nettoyez et désinfectez les objets et surfaces fréquemment touchés
- Couvrez votre toux ou éternuez avec un mouchoir en papier ou dans votre manche
- Évitez les endroits bondés et tous les déplacements inutiles

Masques : Dans les zones où l'activité du COVID-19 est présente, l'utilisation de masques non médicaux ou de revêtements faciaux est recommandée en plus du lavage des mains et de l'étiquette contre la toux comme couche supplémentaire de protection lorsque la distance physique est difficile à maintenir.

Trois principaux types de masques :

1.N95: Ce sont des masques bien ajustés généralement utilisés par les agents de santé et sont conçus pour sceller autour du nez et de la bouche et filtrer 95% des petites particules en suspension dans l'air. Ils sont susceptibles d'empêcher la transmission du virus en aérosol - ceux en suspension sous forme de brouillard dans l'air.

2. Masques chirurgicaux ou médicaux : Ce sont des masques jetables plus souples et plus souples qui sont considérés comme des barrières efficaces contre les grosses gouttelettes libérées par la parole, la toux ou les éternuements.

3.Masques en tissu non médicaux : Ces masques sont des masques réutilisables et lavables pour la distribution. Ces masques sont généralement poreux et leur efficacité fait encore l'objet de recherches. Ils peuvent être utilisés lorsque la distance est difficile à maintenir.

Lors de l'utilisation d'un masque, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande :

Avant de mettre un masque, nettoyez-vous les mains avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool. Couvrez-vous la bouche et le nez avec le masque et assurez-vous qu'il n'y a pas d'espace entre votre visage et le masque. Évitez de toucher le masque pendant son utilisation et nettoyez-vous les mains si vous le faites. Remplacez le masque par un nouveau dès qu'il est humide et ne réutilisez pas les masques à usage unique.

Retirez le masque par derrière, jetez-le immédiatement dans un bac fermé, puis nettoyez-vous les mains avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Attention si un bac fermé n'est pas disponible, les masques peuvent être placés dans un sac Ziploc scellé pour une élimination appropriée ultérieurement. Ne placez pas les masques usagés de manière lâche dans les emballages ou les poches car ils peuvent contaminer toutes les surfaces avec lesquelles ils entrent en contact.

Les membres du conseil d'administration, les entraîneurs et les athlètes ainsi que les parents d'athlètes mineurs sont encouragés à consulter et à se tenir au courant des informations relatives au COVID-19 sur les sites suivants :

<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>

<https://covidquestions.ca/>

Populations vulnérables

Bien que toute personne puisse développer une maladie grave due au COVID-19, certaines populations courent un risque accru. Cela comprend les personnes plus âgées (plus de 65 ans) ainsi que celles qui ont des problèmes de santé concomitants, y compris, mais sans s'y limiter, le diabète, les maladies cardiaques, l'asthme sévère et d'autres affections pulmonaires chroniques, l'état immunodéprimé et les maladies auto-immunes. Les personnes qui satisfont à ces critères ou qui sont en contact fréquent et étroit avec d'autres personnes qui répondent à ces critères doivent prendre une décision éclairée concernant leur participation à des activités de formation et de compétition et ce risque supplémentaire. Ils devraient discuter de ce risque avec leurs fournisseurs de soins de santé.

Les aménagements potentiels pour les athlètes vulnérables et le personnel de soutien comprennent :

- Retarder un retour au sport
- Entraînement programmé à des heures désignées «à faible risque» (c'est-à-dire sans autre groupe ou athlète à proximité)
- Personnel / bénévoles travaillant hors site dans la mesure du possible
- Maintenir la distance physique (se tenir à au moins 2 mètres des autres). Les personnes souffrant de problèmes de santé concomitants ont besoin d'un dépistage et d'une prise en charge individualisés en consultation avec un «chef de médecin» de l'ONS ou un

médecin de soins primaires avant de retourner aux environnements d'entraînement ou de compétition.

Plan d'intervention médicale

Un délégué sera désigné pour diriger les activités médicales dans le cadre de ce plan. La personne désignée doit être un professionnel de la santé qualifié ou être en contact étroit avec un professionnel de la santé qualifié. Le responsable médical actuel est le Dr Alain Tremblay qui peut être joint par courriel à atrembla@ucalgary.ca ou par téléphone au 403-607-3866. Le médecin responsable sera informé si un membre de l'équipe échoue à la liste de contrôle quotidienne de pré-formation, développe des symptômes similaires au COVID-19, est testé pour le COVID-19 ou prend connaissance d'un contact étroit avec une autre personne avec COVID-19 confirmé ou hautement suspecté.

Comme le SJC n'exploite pas d'installations d'entraînement spécifiques, aucune salle d'isolement ou salle de traitement spécifique n'est décrite dans le cas où un membre de l'équipe tombe malade pendant une séance d'entraînement ou de compétition. Si cela se produit dans un établissement de formation spécifique (par exemple, CSI), les protocoles des établissements doivent être suivis. En général, l'individu en question doit être placé en isolement jusqu'à ce qu'il puisse quitter la session de formation. Un équipement de protection individuelle (au minimum : masque chirurgical médical, protection oculaire et gants) doit être utilisé pour offrir les premiers soins ou d'autres soins. S'il existe des inquiétudes quant à une maladie plus grave (par exemple essoufflement, étourdissements sévères, confusion ou perte de conscience), le service d'urgence (par exemple, le 911) doit être appelé. Les personnes présentant des symptômes bénins seront renvoyées chez elles et référées au 811 (en Alberta) ou à leur fournisseur de soins primaires pour une évaluation plus approfondie.

Les tests de COVID-19 pour les membres individuels de l'équipe peuvent être demandés via 811 ou en ligne à <https://myhealth.alberta.ca/Journey/COVID-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx> en Alberta. Les contacts de test locaux seront inclus dans tout plan de voyage avant l'approbation.

En cas de problème concernant la maladie au COVID-19 ou l'exposition de plus d'un membre de l'équipe, le responsable médical contactera les autorités de santé publique pour aider au dépistage et aux tests épidémiologiques, et agira en tant que point de contact principal entre les autorités sanitaires et l'organisation. Comme les membres de l'équipe nationale sont principalement basés à Calgary, les personnes-ressources spécifiques sont le Dr Jia Hu jia.hu@ahs.ca, 403-955-6801 ou le Dr Nicholas Etches nicholas.etches@ahs.ca, 403-955-3369. Les contacts de santé publique locaux seront inclus dans tout plan de voyage avant l'approbation.

Dans le cas d'un cas de COVID-19 hautement suspecté ou confirmé chez un membre de l'équipe, le responsable médical peut immédiatement annuler tous les entraînements d'équipe ou les compétitions, et le communiquera à l'entraîneur-chef en tant que président et coprésident du SJC. Simultanément, une équipe d'opérations stratégiques COVID-19 sera mise

en œuvre et comprendra le chef médical et les officiers du SJC. Une première réunion aura lieu dans les 24 heures suivant l'activation. Si l'épreuve concerne l'équipe senior masculine de saut à ski, l'équipe des opérations stratégiques coordonnera la réponse avec l'équipe de l'administration nordique des États-Unis, compte tenu des sessions communes de formation et de compétition.

Dans le cas d'un ou plusieurs cas hautement suspectés ou confirmés de COVID-19 chez les membres de l'équipe, le responsable médical informera le président de l'ONS - Saut à ski Canada de la situation. Si ce cas survient lors d'un entraînement ou d'une compétition conjointe avec USA Nordic, cette organisation sera également avisée. Si en Alberta, la divulgation publique suivra le rapport actuel des services de santé de l'Alberta sur l'éclosion lorsque 5 cas ou plus sont détectés dans un seul groupe ou endroit et que la communication au public se fera par les canaux de la peste équine. Le responsable médical et / ou les membres de l'équipe des opérations stratégiques seront disponibles pour toute demande des médias. L'équipe des opérations stratégiques peut désigner une personne spécifique pour répondre aux demandes d'informations des médias. La confidentialité des membres individuels de l'équipe sera maintenue à tout moment, bien que compte tenu du très petit nombre de membres, la confidentialité totale ne pourra probablement pas être maintenue une fois que AHS aura révélé une telle épidémie.

Contacts :

SJC Medical Lead Saut à ski Canada:

- Dr Alain Tremblay, atrembla@ucalgary.ca
- USANS Sport Director USA Nordic Sports, Jed Hinkly (435) 640-6950.
jed@usanordic.org

Divulgation publique lors de formations et d'événements internationaux

En vertu des directives FIS et des protocoles d'événement TOUS les participants sont tenus de se conformer pleinement à la politique respectivement communiquée par l'organisateur de l'événement.

POLITIQUE DE DÉCLARATION EN CAS DE MALADIE D'UN PARTICIPANT La ligne de signalement recommandée par la FIS est la suivante. Il peut nécessiter une adaptation selon les réglementations nationales et la couverture médicale disponible :

1. Le participant présente des symptômes de Covid-19 ou se sent autrement malade avec des symptômes connexes
2. Le participant (personnellement ou par l'intermédiaire du capitaine d'équipe / du personnel médical) doit contacter les soins médicaux locaux dès que possible (par exemple, la hotline Covid-19, comme communiqué par le COL) Coordinateur Covid-19 (sans nom pour protéger l'identité conformément aux protocoles médicaux)
3. Suivez les instructions données par l'autorité sanitaire locale (par ex. Hotline) et isolez le participant dès que possible

4. Sur demande, le Coordinateur COVID-19 du COL pour aider à l'isolement (sous stricte protection de l'identité du participant)

5. Informer le coordinateur LOC COVID-19 du résultat du test (si le test est effectué)

Politique de déclaration en cas de maladie d'un participant lors d'événements internationaux

S'il y a un résultat **positif** d'un test de Covid-19, puis :



Autres étapes à prendre en compte en cas de cas positif de COVID-19 :

- La FIS avec l'association nationale de ski / participant respectif pour émettre une communication aux équipes (sans identité)

- Communication aux médias uniquement à discrétion et émise par la NSA ou le groupe de participants respectif

FIS est à notre disposition pour un soutien et une assistance dans la mesure du possible. Pour toute question relative à ces directives, veuillez contacter le groupe de soutien C-19 du Comité médical de la FIS à c19support@fisski.com.

Des détails supplémentaires concernant les directives de prévention FIS COVID-19 peuvent être trouvés à :

https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1592389756/fis-prod/assets/FIS_Guidelines_for_Event_Organisers_finale.pdf

Revenir à l'entraînement après un test COVID-19 positif

La décision de reprendre la formation après un test COVID-19 positif nécessitera un avis médical et une autorisation du médecin traitant et conformément aux directives municipales, provinciales et gouvernementales. Si un membre de l'équipe présente des symptômes ou un COVID-19 ou répond OUI à l'une des questions quotidiennes de surveillance de la santé, il n'est pas autorisé à entrer, à participer ou à entreprendre des opérations sur le lieu de travail OU à participer à des événements sanctionnés par le SJC (y compris, mais sans s'y limiter: Le SJC a dirigé une formation sur les terres arides, les déplacements autorisés par le SJC, les activités en pente ou hors colline prévues par l'ACA) jusqu'à ce qu'un test COVID-19 négatif soit approuvé par le SJC. Si des symptômes apparaissent pendant ou après l'entraînement, les symptômes doivent être immédiatement signalés au SJCIST, à l'entraîneur-chef et aux autorités locales de santé publique. Les recommandations varieront en fonction d'un certain nombre de facteurs et peuvent inclure des tests supplémentaires dans certains cas. En général, le processus suivant sera suivi :

À la suite d'une maladie COVID-19 soupçonnée ou confirmée, les membres de l'équipe ne reprendront pas les activités de groupe avant 10 jours après l'élimination des symptômes ainsi que l'autorisation médicale.

À la suite d'un contact étroit avec une personne suspectée ou confirmée de la maladie COVID-19, les membres de l'équipe ne reprendront pas les activités du groupe pendant 14 jours après le contact. Notez que l'obtention d'un test COVID-19 négatif ne supprime pas l'exigence d'abstinence de 14 jours.

L'autorisation de retourner aux activités de groupe sera confirmée par le responsable médical avant le retour.

Recommandations d'auto-isolation

Si vous vous trouvez malade avec des symptômes évocateurs du COVID-19 ou si vous êtes invité à vous auto-isoler (quarantaine) :

- Restez à la maison sauf pour obtenir des soins médicaux urgents
- N'allez pas au travail, à l'école, à la formation ou dans d'autres lieux publics
- Annuler tous les rendez-vous non urgents
- N'utilisez pas les transports publics
- Si vous avez l'intention de quitter votre domicile pour obtenir des soins médicaux urgents, informez-en votre médecin ou votre fournisseur de soins de santé local par téléphone à l'avance, car des tests et des protocoles de sécurité peuvent être nécessaires
- Surveillez vos symptômes et consultez un médecin si vous avez des difficultés à respirer, êtes incapable de boire des liquides ou si votre maladie s'aggrave de manière significative
- Portez un masque facial lorsque vous êtes entouré d'autres personnes, en particulier lorsque la distance physique ne peut être maintenue

- Séparé des membres du ménage, au moins 2 mètres en tout temps
- Ne pas avoir de visiteurs
- Restez dans une pièce bien aérée (fenêtres ouvertes) et utilisez votre propre salle de bain si possible
- Désinfectez fréquemment les surfaces d'usage courant
- Si les contacts étroits sont vulnérables en termes de santé, envisagez des solutions alternatives
- Évitez de partager des articles ménagers
- Maintenez une excellente hygiène des mains
- Suivez toute autre réglementation sanitaire locale. Pour plus d'informations sur l'auto-isolement à domicile, visitez le site Web de Santé Canada.

Camps d'entraînement

Pour toutes les séances d'entraînement organisées par le SJC, les athlètes et les entraîneurs adhéreront aux directives de pré-participation à moins qu'une approbation n'ait été obtenue. Tous les athlètes et le personnel adhéreront aux directives quotidiennes de surveillance et de distanciation sociale. Tous les participants se conformeront également à toutes les directives locales, régionales et nationales ainsi qu'à celles exigées du lieu où la formation aura lieu.

Les voyages internationaux

En ce qui concerne la police d'assurance responsabilité civile certifiée, alors que certains pays assouplissent les restrictions liées au COVID-19 pour les visiteurs canadiens, les voyages internationaux continuent de présenter des risques importants. Les membres et les clubs qui souhaitent voyager à l'étranger doivent soigneusement rechercher et évaluer les risques et avoir un plan écrit clair en place avant le voyage. Si vous prévoyez un voyage international, veuillez contacter SJC pour revoir votre plan.

Tous les avis de voyage doivent être examinés avant le départ et tous les athlètes doivent adhérer et obéir à toutes les directives locales. Visitez la page Web officielle des avis aux voyageurs mondiaux fournie par le gouvernement du Canada pour obtenir des mises à jour sur les avis et les restrictions aux voyageurs internationaux. Veuillez noter que le contenu de cette page est fourni à titre informatif uniquement. Bien que le gouvernement s'efforce de fournir des informations correctes, celles-ci sont fournies «telles quelles» sans aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Le gouvernement du Canada n'assume aucune responsabilité et ne sera pas responsable des dommages liés aux informations fournies. Si vous voyagez vers une destination d'entraînement internationale, un plan de retour complet au sport doit inclure et faire référence aux directives locales en vigueur. Il est essentiel que l'évaluation des risques soit menée avec les autorités locales responsables de la santé publique et que le personnel nécessaire ayant une expertise dans l'évaluation des risques, l'épidémiologie et les mesures de lutte contre les maladies infectieuses soit inclus dès les étapes initiales de la planification. Les autorités nationales et locales de santé publique du pays visité sauront comment procéder à une évaluation des risques sanitaires. Il existe également des bureaux régionaux de l'OMS qui

peuvent être contactés pour obtenir un soutien supplémentaire si nécessaire. Il est également conseillé que l'évaluation des risques soit également effectuée avec la contribution d'autres partenaires et experts pertinents dans des domaines spécifiques liés à l'événement, y compris l'ONS, le conseiller juridique, l'Association canadienne des sports de neige et les fournisseurs médicaux, si nécessaire.

Les transports terrains : Voyager dans des véhicules individuels privés est préférable à voyager dans des véhicules d'équipe. Si vous voyagez en groupe, maintenez des groupes cohérents tout au long du camp.

S'il y a plusieurs personnes dans le même véhicule, chaque personne doit avoir son propre siège. S'il y a des sièges de style banc conçus pour trois (3) personnes ou plus, seulement deux (2) seront assis avec un espace vide entre les occupants, ce qui donne un maximum de deux (2) personnes par banquette. Des masques seront portés si nécessaire selon les directives des autorités locales de santé publique.

Si les transports en commun doivent être utilisés, voyagez avec un masque de protection et respectez les réglementations gouvernementales COVID-19.

Une désinfection quotidienne de toutes les surfaces fortement touchées dans et sur la voiture est requise.

Les stations-services : Durant les voyages l'équipe et les athlètes qu'ils utiliseront les gants quand ils touchent les pompes à essence et puis utiliseront gel hydroalcoolique après avoir fini.

Les toilettes : Les athlètes et membres de l'équipe utiliseront extrême prudence quand ils utiliseront les toilettes publiques. Désinfectez tous les surfaces tactiles avant d'utilisation et lavez les mains complètement après avoir fini. Les portes intérieures devraient être nettoyer avant le lavage des mains pour avoir une « sortie propre » si vous êtes dans une seule salle ou garder essuyeur à la main à utiliser sur la poignée en sortie.

Arrêts de commodité : Les athlètes et le personnel doivent s'abstenir de s'arrêter pour manger, boire, etc. pendant le voyage. Emportez de la nourriture et des boissons avant le voyage.

Location de voiture : Désinfectez soigneusement les voitures de location dès leur réception, avant d'entrer dans le véhicule pour la première fois et de charger le matériel.

Transport aérien : Suivez les directives municipales, provinciales et gouvernementales relatives au transport aérien, y compris le port d'un masque selon les instructions. Il est préférable de réserver des sièges dans des avions / itinéraires avec des taux d'occupation inférieurs (moins de 50% de capacité) et des sièges aux hublots loin de la circulation piétonnière. Utilisez le ventilateur / ventilateur pour créer un flux d'air turbulent devant le visage.

Préparation du voyage : Apportez de la nourriture et une bouteille d'eau vide dans votre bagage à main, de sorte que vous n'avez pas besoin d'acheter de la nourriture ou d'utiliser le service de cabine à bord. Remplissez une bouteille d'eau dans une station d'eau sans contact.

Facultatif : apportez des vêtements de rechange et un grand sac Ziploc pour placer les vêtements de voyage après le vol dans votre bagage à main.

- **Stratégie de désinfection** : Essuyez toutes les surfaces de votre coin salon avec des lingettes antibactériennes et jetez-les dans un sac Ziploc scellé. Utilisez un désinfectant pour les mains après avoir essuyé la zone.
- **Atterrissage** : À l'atterrissage, changez de vêtements et mettez les vêtements d'avion dans un grand sac Ziploc / plastique. Se laver immédiatement une fois à l'hébergement final. Lavez-vous bien les mains pour au moins 20 secondes (frottement vigoureux avec du savon).

Suivre les directives des autorités sanitaires locales à l'arrivée à destination

Accommodation : Suivez et respectez toujours les directives COVID-19 pour l'industrie hôtelière locale et protégez votre bulle sociale. N'admettez pas l'entrée à l'hébergement à toute personne qui n'y séjourne pas. Cherchez des chambres simples ou doubles uniquement. Tous les participants doivent avoir leur propre lit et les chambres doivent avoir leurs propres toilettes, douche ou baignoire et lavabo.

- Avant que le plus grand groupe n'entre dans le logement, les chambres, les espaces communs, l'équipement et les surfaces très touchées seront fréquemment désinfectés à fond.
- Les stratégies de désinfection comprennent la désinfection quotidienne et le nouveau nettoyage de toutes les pièces et surfaces plus fréquemment en fonction de l'utilisation et conformément aux directives municipales, provinciales et gouvernementales.
- EPI : Installation de désinfectant pour les mains supplémentaire, de lingettes antibactériennes et de produits de nettoyage dans chaque pièce / unité.
 - Blanchisserie et lavage : tous les vêtements ne doivent être portés qu'une seule fois, puis lavés. Vous pouvez laver vos vêtements en groupe. Quiconque touche le linge doit se laver soigneusement les mains avant et après

Les repas : Les repas seront préparés conformément aux directives COVID-19 municipales, provinciales et gouvernementales pour les hôtels. Les repas sous forme de buffet sont interdits, commandes individuelles uniquement et pas de repas de type familial. Mangez toujours au même endroit, et si possible, à l'hôtel ou dans un autre restaurant prédéterminé. Le groupe de formation doit être séparé des autres clients du restaurant et assis à une distance physique sûre. Les collations et les boissons ne doivent pas être partagées entre les athlètes. Se laver les mains avant et après avoir mangé et essuyer les surfaces avant de s'asseoir. COVID-19 Retour à la gestion du sport de haute performance

Le retour au sport sera régi par la politique et les directives de santé publique. Il convient de noter que différentes provinces / territoires peuvent permettre la reprise de certaines activités sportives à des moments différents, en fonction de la transmission locale du COVID-19, des ressources et d'autres variables influençant la politique locale. Même à l'intérieur d'une province ou d'un territoire, il peut y avoir une variabilité géographique. Des restrictions assouplissantes / croissantes peuvent être nécessaires en réponse à la fluctuation du nombre de cas de COVID-19.

La reprise de l'activité sportive peut ne pas être linéaire et devrait être guidée par les autorités sanitaires locales et provinciales. Une reprise initiale de l'activité sportive dépend de plusieurs facteurs :

- Une diminution soutenue de la transmission du COVID-19
- Capacité du système de santé
- Clubs / groupes sportifs communautaires et individus effectuant leur propre évaluation des risques guidés par leurs autorités sanitaires locales et provinciales

En envisageant la reprise d'une activité sportive, la responsabilité du fait d'autrui devrait être abordée par une ONS, une OSP ou un club communautaire compétitif. La responsabilité du fait d'autrui est définie comme le fait de tenir une personne ou une entité responsable des dommages ou préjudices causés par quelqu'un d'autre. Dans le cadre de l'atténuation du risque de transmission du COVID-19, une organisation sportive nationale ou un club communautaire compétitif peut être tenu responsable des informations et des stratégies d'atténuation engagées dans le cadre d'une position supérieure dans une relation avec son employé, athlète ou bénévole.

Organiser un retour à la haute performance

Une caractéristique clé d'un plan de retour au sport spécifique au sport est une approche par étapes de la reprise du sport. La stadification est déterminée par les lignes directrices et directives en matière de santé municipales, provinciales et territoriales. Le retour peut être géré ou développé à l'aide d'un ou plusieurs des paramètres suivants :

- Le type et le niveau de formation organisée qui peut avoir lieu
- Disponibilité et accès à un centre de formation
- Nombre d'athlètes ou regroupement social dans l'environnement d'entraînement
- L'ampleur de la distance physique requise pour se conformer aux directives des autorités de santé publique

Pour réduire le risque de propagation du virus par le biais de gouttelettes dans l'air, vous devez mettre en œuvre des protocoles de protection contre les risques identifiés. Différents protocoles offrent différents niveaux de protection. Dans la mesure du possible, utilisez le protocole qui offre le plus haut niveau de protection. Envisager des contrôles à partir de niveaux supplémentaires si le premier niveau n'est pas réalisable ou ne contrôle pas complètement le risque. Vous devrez probablement intégrer des contrôles à différents niveaux pour faire face à votre risque.

Toutes les équipes sont encouragées à élaborer des plans avec une approche par étapes à l'esprit et en adhérant aux lignes directrices ou aux directives des autorités de santé publique. Chaque étape du retour au sport doit être vérifiée ou validée par rapport à une évaluation des risques utilisant le R-SAT et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes.

Utilisation du cadre de retour au sport de haute performance COVID-19

Le cadre national COVID-19 pour le retour au sport de haut niveau (figure 1) comprend quatre éléments clés :

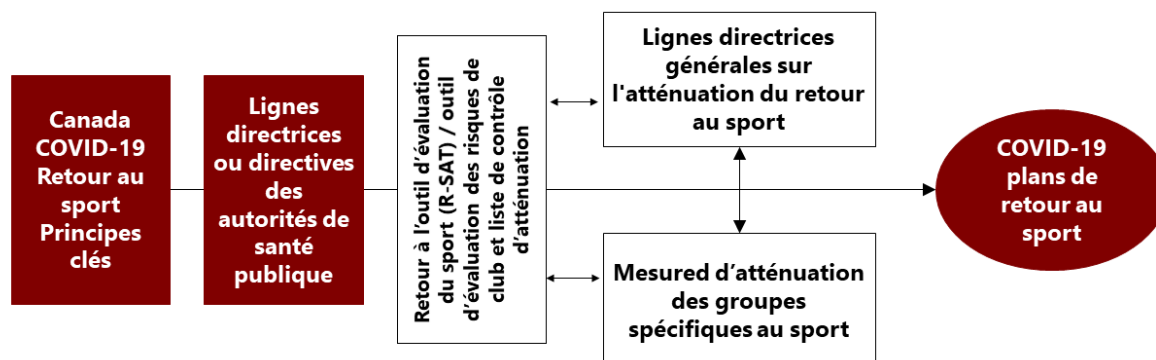
1. Les Principes clés : Décrit l'approche du Canada pour revenir au sport de haut niveau dans un processus progressif et méthodique qui respecte les lignes directrices des autorités de santé publique.

2. Outil d'évaluation des risques COVID-19 pour le sport (R-SAT) Annexe A : Un outil fonctionnel pour évaluer le niveau de risque de transmission dans un environnement de formation et l'impact des stratégies d'atténuation potentielles.

3. Directives générales de retour au sport : Fournir des directives générales ratifiées à partir des Directives de l'OMS pour les rassemblements de masse et soutenir le développement de stratégies d'atténuation des risques spécifiques au sport.

4. Directives de retour au sport spécifiques au sport : Lignes directrices basées sur le contexte sportif et l'environnement à risque et axées sur les stratégies de distanciation, la taille et la composition du groupe d'entraînement, ainsi que l'accès et l'adaptation aux installations et aux équipements.

Figure 1 - Covid 19 cadre pour le retour au sport de haut niveau



Les trois niveaux (niveaux A, B, C) des activités sportives sont basés sur le risque de transmission dans le cadre d'un environnement d'entraînement ou de compétition.

Tableau 1 - Niveaux d'évaluation des risques

Cote de risque initiale (R-Sat)	Négligeable	Très bas	Bas	Modéré	Haut	Très Haut
Niveau des stratégies d'atténuation	Évaluation initiale des risques de niveau A Sous le niveau A, la maladie est contenue mais le risque de transmission communautaire reste faible. L'objectif de ces lignes directrices est de minimiser le risque de virus et d'être en mesure de suivre et d'isoler rapidement tout cas pouvant survenir.			Évaluation initiale des risques de niveau B Au niveau B, la maladie est contenue mais il existe toujours un risque modéré de transmission communautaire, en particulier dans les populations vulnérables. L'objectif de ces lignes directrices est de minimiser le risque de transmission communautaire du virus et d'être en mesure de suivre et d'isoler rapidement tous les cas qui pourraient survenir.		Évaluation des risques de niveau C Sous le niveau C, la maladie n'est pas contenue et le risque de transmission communautaire est élevé. Les activités non essentielles devraient être limitées et les gens devraient rester à la maison, uniquement pour aller aux services essentiels.

Cette évaluation des risques est basée sur les six (6) premières questions de l'évaluation initiale des risques R-SAT. Pour chaque niveau, les activités autorisées basées sur la distance physique, la composition du groupe d'entraînement et les tâches d'habiletés, et la gestion de l'équipement sont fournies en tant que recommandations aux groupes sportifs pour des mesures d'atténuation spécifiques avant la reprise du sport. Le cadre fournit une «feuille de route» pour développer des ressources et des mesures d'atténuation pour éclairer les plans spécifiques au sport. Il ne vise pas à remplacer une planification efficace, mais plutôt à fournir autant d'orientation et de contexte pour une prise de décision efficace.

1. Phase 1 - Évaluation des risques

1. Prenez connaissance des directives des autorités sanitaires locales et du niveau de transmission pour la région de l'environnement de formation.
2. Déterminez le niveau de risque initial de l'environnement à l'aide des 6 premières questions R-SAT pour déterminer le niveau de risque comme négligeable, très faible, faible, moyen, élevé ou très élevé.
3. Consultez les stratégies d'atténuation du niveau de risque (niveaux A, B, C) requises lorsque vous commencez à planifier un retour au sport.

2. Phase 2 - Stratégies d'atténuation

1. Répondez aux questions de la section des stratégies d'atténuation R-SAT.
2. Pour chaque section, utilisez les Directives générales pour le retour au sport et les Directives spécifiques au sport pour le sport pour développer vos stratégies.
3. En vous basant sur vos stratégies et vos réponses aux questions, calculez votre risque global dans l'environnement d'entraînement ou de compétition à l'aide du calculateur R-SAT.
4. Si vous avez obtenu un score élevé ou très élevé, améliorez vos stratégies d'atténuation et repassez les questions R-SAT pour réduire votre score global de risque.

« Government of Canada Coronavirus disease (COVID-19): Outbreak update
July 15, 2020 COVID-19 Update from SMAC »

Version français- Communiqué d'information COVID-19

« FIS Update: Status of FIS events in light of the Novel Coronavirus »

À la suite de la réunion du Comité FIS SJ 30 juillet 2020 / Revue COVID / seulement 2 Grand Prix d'été FIS 2020 resteront en cours en CZE (Dames, 15.08) et POL (Hommes 22-23.08). Les événements en KAZ, RUS, AUT et GER ont été annulés.

Les événements restants de la Coupe FIS d'été du COC 2020 sont prévus en 2020 :

Coupe ROU FIS (F et M 29-30.08), FIS COC (M 5-6.09)

POL FIS COC (M 12-13.09)

GER FIS COC (M 26-27.09) Le CO a décidé d'annuler le SGP qui attire beaucoup de public en remplacement du COC - événement à plus petite échelle.

Les épreuves de la Coupe FIS et du COC KOR et AUT ont été annulées.

- Liens de ressources COVID-19 [Canada-COVID-19 Return to HP Sport Framework EN – May 2020](#)
- [COVID-19 Risk Assessment for Sport – Appendix A](#) •
- [FASKEN Memorandum – Return to Sport All Provinces EN June 2020](#) * Le document contient des hyperliens vers des sites provinciaux de santé publique - consultez les sites Web pour les lignes directrices les plus récentes. [FASKEN Daily Attestation Sample Waiver for all participants](#)
- SJC Daily Attestation Paper Document Appendix A
- CSA Guidelines for Remote Training – March 27, 2020
- CSA SAIP 2020-21 Review
- CSA Mandatory Out of Country Training Sanction Request •
- [Health Canada Preventing the Transmission and Spread of COVID-19](#)
- [Provincial and Territories Self-Isolation Guidelines](#) –
- 10 juin 2020 *
- Document à jour au 10 juin 2020 - consultez les lignes directrices provinciales et territoriales locales pour les lignes directrices les plus à jour •
- [FIS COVID-19 Resource Hub](#)

Les coordonnées fédérales et provinciales et détails d'information

Fédéral (1-833-784-4397)		
Alberta (811)	https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx%20	https://www.alberta.ca/assets/documents/covid-19-fact-sheet-french.pdf%20
Colombie-Britannique (811)	http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19%20	



Saut à Ski Canada

« L'organisation »

Attestation quotidienne

Appendix A

ATTESTATION ET ACCORD QUOTIDIENS SUR LE COVID-19

En signant ci-dessous, le participant (nommé ci-dessous) ou le tuteur du participant atteste que le participant :

1. N'a pas sciemment COVID-19 ;
2. Ne présente aucun symptôme connu du COVID-19, tel que fièvre, toux, essoufflement ou malaise ;
3. N'a pas voyagé à l'étranger au cours des 14 derniers jours ;
4. N'a pas fréquenté une zone à haut risque de COVID-19 dans la province au cours des 14 derniers jours ;
5. N'a pas, au cours des 14 derniers jours, été sciemment en contact avec une personne atteinte du COVID-19, qui a des symptômes connus du COVID-19, ou qui se met en quarantaine après son retour au Canada ; et
6. A suivi les directives recommandées par le gouvernement en ce qui concerne le COVID-19, y compris la pratique de la distance physique.
7. Ne fait pas partie d'un « groupe à haut risque » tel que défini « Cela comprend les personnes âgées (de plus de 65 ans) ainsi que celles souffrant de problèmes de santé concomitants, notamment le diabète, les maladies cardiaques, l'asthme sévère et d'autres affections pulmonaires chroniques, état immunodéprimé et maladies auto-immunes. »

De plus, en signant ci-dessous, le Participant ou le Tuteur du Participant accepte qu'en assistant ou participant aux événements de l'Organisation ou en assistant aux installations de l'Organisation, le Participant :

1. suivra les lois, les lignes directrices recommandées et les protocoles émis par le gouvernement de la province à l'égard du COVID-19, y compris la pratique de la distance physique, et le fera au mieux de ses capacités tout en participant aux événements de l'organisation ou en assistant dans les locaux de l'Organisation ;
2. Suivra les directives et protocoles mandatés par l'Organisation en ce qui concerne le COVID-19 ;
3. Dans l'éventualité où le participant éprouverait des symptômes de maladie tels que fièvre, toux, difficulté à respirer, essoufflement ou malaise, immédiatement :
 - a. Informer un représentant de l'Organisation; et
 - b. S'écarter de l'événement ou de l'installation.

POUR LES PARTICIPANTS QUI ONT ÉTÉ DIAGNOSTIC AVEC COVID-19

En signant ci-dessous, le participant (nommé ci-dessous) ou le participant ou le tuteur du participant atteste que le participant a reçu un diagnostic de COVID-19, mais a été déclaré non contagieux par les autorités de santé publique provinciales ou locales et a fourni à l'organisation, en conjonction avec cette ATTESTATION ET ACCORD COVID-19, confirmation écrite d'un médecin de la même chose.

**Nom en caractères
d'imprimerie :**

**Date de
naissance :**

le « participant »

(mm/dd/yyyy)

**Nom en caractères
d'imprimerie**

Le «tuteur» (si le participant est mineur)

Signature:

Date:

Le «tuteur» (si le participant est mineur)

(mm/jj/année)